

**Compte rendu du premier conseil d'école 2014-2015**  
**jeudi 6 novembre 2014**

Présents: Élus: M. Laurence, maire de St Georges Montcocq  
M. Talvast, M. Duchemin, M. Damoville, membres de la commission scolaire  
Représentants des parents d'élèves: Mmes Poignavant, Leloutre, Launey, Ms. Le Glatin et Boucard  
Enseignantes: Mmes Hamelin, Osmond, Segovia, Gesnouin et Gilbert, M. Bisson

Excusées: Mme Loyer, Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Mmes Maubanc et Hanou, M. Cochonneau, représentants des parents d'élèves

Ouverture de séance: 18h30

Désignation du secrétaire de séance: Bisson Stéphane, professeur des écoles

- Ordre du jour :
1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
  2. Les effectifs de l'école
  3. Le règlement intérieur
  4. Le projet d'école
  5. Le PPMS
  6. Le DUER
  7. Les travaux
  8. Les A.P.C. (Activités Pédagogiques Complémentaires)
  9. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
  10. Présentation des comptes de la coopérative
  11. Questions diverses

### **1 Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle**

**Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves:** les élections se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2014. Le taux de participation a été de 53,46%, en baisse par rapport à 2012, taux de 59,35 % et 2013 : 61,44%. Les parents candidats étaient regroupés sur une liste. Cinq titulaires et cinq suppléants ont été élus. Les résultats sont sur les panneaux d'affichage. La plupart des électeurs ont voté par correspondance (86%), un bureau de vote était installé dans la bibliothèque.

**Les membres du conseil:** le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ❖ Les représentants de la mairie: Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux : M. Duchemin, M. Talvast et M. Damoville.
- ❖ L'équipe enseignante: Madame Hamelin, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2, Madame Segovia Florence, enseignante titulaire de la classe de CP-CE1, Madame Jarry Céline, enseignante titulaire de la classe de CE2, Madame Gesnouin Emilie, enseignante de la classe de MS-GS, Madame Osmond Mélanie, enseignante titulaire de la classe de PS-MS, Mme Gilbert Fanny, enseignante assurant la décharge de Madame Jarry, le lundi et la décharge de direction le jeudi. M. Bisson, enseignant, remplace actuellement Mme Jarry en congé maternité jusqu'au 21 mars 2015.
- ❖ Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires: Madame Maubanc, parent d'élèves de Raphaël (CE2) et Elie (GS) - Madame Leloutre, parent d'élèves de Chloé (CP) et de Théo (MS) - Madame Poignavant Isabelle, parent d'élèves de Manon (CP) - Monsieur Cochonneau Laurent, parent d'élèves de Noé (CM2) et Lucie (CE2) - Madame Launey Edwige, parent d'élève d'Angèle (MS).

Les suppléants: Monsieur Boucard Florent, parent d'élèves d'Antonin (CM2) et Adèle (CE2) - Monsieur L'Orphelin Franck, parent d'élève de Tao (GS) - Monsieur Le Glatin Stéphane parent d'élèves de Titouan en CM2, de Timéo en CM1 et de Malo en MS, Mme Hanou Céline, parent d'élèves de Guillaume (CE2) et Pierre (GS), Mme Lelaisant Gaëlle, parent d'élève d'Eugénie (CE1).

### Les membres invités :

- ❖ L'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô 3 : Madame Martine Loyer est excusée.

**La présidence :** La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu.

**Les réunions :** Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2014.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates des conseils d'école sont déjà fixées: le jeudi 5 mars 2015 et le jeudi 25 juin 2015.

**Les missions du conseil d'école:** sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- ❖ Vote le règlement intérieur de l'école
- ❖ Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ❖ Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
  - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - Les activités périscolaires
  - La restauration et l'hygiène scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- ❖ Adopte le projet d'école
- ❖ Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- ❖ Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- ❖ Reçoit une information sur :
  - les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
  - L'organisation des aides spécialisées

**Les comptes rendus:** un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera affiché au panneau et mis sur le site de l'école dès que possible.

### 2 Les effectifs de l'école

A la rentrée: 122 élèves étaient inscrits, 5 radiations ont eu lieu au cours du mois de septembre. 1 en PS car l'enfant n'a pas été présenté à la rentrée. La famille n'ayant pas donné suite aux appels de l'école, Mme Hamelin a procédé à la radiation au bout des 15 jours prévus dans ce cas. 3 autres liées à un déménagement.

117 élèves sont inscrits et sont répartis en 5 classes:

PS-MS – Mme Osmond: 24 élèves dont 18 PS et 6 MS

MS/GS -Mme Gesnouin: 26 élèves dont 6 MS, 20 GS.

CP-CE1 – Mme Segovia : 21 élèves dont 16 CP et 5 CE1.

CE2 -CM1 Mme Jarry; M Bisson : 21 élèves.dont 14 CE2 et 7 CM1

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 25 élèves dont 11 CM1 et 14 CM2.

Pour la rentrée 2015, la prévision d'effectif communiquée au service de l'Inspection Académique est de 12

élèves. La liste des enfants nés en 2012 sur les trois communes s'établit à 15 PS dont 8 élèves ayant un frère ou une sœur déjà inscrit à l'école. Pour le reste, la moitié des enfants nés sur les trois communes a été comptée. .

### **3 Le règlement intérieur**

Un règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2010 tenant compte de la spécificité de l'école. Une modification a été apportée concernant les horaires et aménagement du temps scolaire.

Le règlement sera diffusé auprès de toutes les familles et mis en ligne sur le site de l'école.

**Des précisions sur la concertation entre les familles et les enseignants :** les livrets scolaires sont remis aux parents comme suit :

- PS : 1 fois en fin d'année
- MS à la GS : 2 fois dans l'année
- CP au CM2 : 3 fois dans l'année :
  - x fin du premier trimestre : fin décembre-début janvier
  - x fin du second trimestre : vacances d'avril
  - x fin juin

Les livrets bleus d'évaluation ne sont plus édités. L'équipe a fait le choix de prendre un logiciel « livréval » pour suivre la scolarité des enfants. Pour les enfants de la PS et les nouveaux élèves, le livret scolaire sera sous ce format. Pour les élèves de MS au CM2, le livret bleu sera complété soit à la main soit par des feuilles éditées qui seront agrafées. Quand l'utilisation du logiciel sera maîtrisée, les parents recevront un code d'accès pour le consulter de chez eux.

Changement de codage des évaluations : code de 3 lettres associé à un code couleur. A : vert pour acquis, B : orange pour en cours d'acquisition et un C rouge pour non acquis. La mise en place se fera donc progressivement, les parents auront le choix entre la version papier et la version numérique.

Mme Hamelin informe les parents que le collège Lavalley utilise déjà un codage couleur avec une palette assez large pour évaluer les élèves. La manière d'évaluer est l'objet d'une réflexion des enseignants.

Mme la Directrice rappelle que les parents doivent veiller à respecter les horaires de l'école, les cours commencent dès 8h30.

**Des précisions sur l'aménagement du temps scolaire pour l'année 2014-2015 :** aménagement du temps de la récréation à l'école élémentaire : décision de récréation décalée pour des raisons de sécurité. La cour est un espace restreint pour un effectif de 65 enfants.

**La charte d'utilisation de l'internet :** Seuls les élèves de CM1 et CM2 ont accès à internet sous surveillance de l'enseignant. La charte est un document étudié en classe avant la première connexion et est aussi signée par les parents. Elle n'est distribuée qu'aux élèves de CM1-CM2 à la suite d'un travail dont elle fait l'objet.

**La diffusion des droits :** le document a été retravaillé par les services de l'Inspection Académique pour qu'il ait une valeur juridique claire auprès des parents. La contrainte qui perturbe les parents est qu'il oblige les enseignants à rédiger une autorisation pour chaque projet. Une autorisation a été faite pour le site, pour les photos du projet agenda, pour la vidéo de la sortie char à voile.

Vote : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, ce jeudi 6 novembre 2014.

### **4 Le projet d'école**

L'équipe enseignante a rédigé l'avenant 4 du projet d'école.

2 projets :

- la construction d'une serre dans le jardin : l'équipe enseignante remercie les papas volontaires pour le montage de la serre. Celle-ci a un coût de 881 euros. Un projet pourrait se faire avec le collège Pasteur autour de la construction de mobilier de jardin fabriqué avec des palettes.
- les rallyes maths : participation à des rallyes : celui de l'OCCE 50 et celui de Maths Isère pour la classe de CM1-CM2 et CE2-CM1

## **5 Le PPMS**

Le Plan de Mise en sûreté est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM). Un exercice aura lieu la semaine du 25 novembre pour valider le plan. Tout le matériel demandé est prêt. A la suite de l'exercice, les parents recevront une information à conserver.

## **6 Le Document Unique et les registres de sécurité**

Une mise à jour du document unique va être faite en décembre 2014 et sera transmise à la mairie et à l'IEN fin décembre, début janvier 2015. C'est un document qui est à renseigner pour chaque école. Il est valable pour un an et est remis à jour en fin d'année pour être transmis à la mairie et à l'Inspection. Le maire doit y être associé pour son élaboration, il est responsable des locaux et le directeur est responsable des usagers. Ce document a pour but de réaliser une évaluation des risques, programmer et mettre en place des mesures de prévention des risques.

Le premier exercice incendie a eu lieu le jeudi 18 septembre 2014. Tout a parfaitement fonctionné. Le marquage au sol sous les préaux permet aux élèves de bien se ranger.

La synthèse du DUER 2014 sera présentée lors du deuxième conseil d'école.

## **7 Les travaux**

### **Des travaux et aménagements ont été réalisés pendant les vacances d'été**

Dans la classe de CM1-CM2, un vidéoprojecteur interactif et un tableau blanc ont été installés.

Une ligne de séparation a été dessinée dans la montée de l'école maternelle pour distinguer piéton et voiture ainsi qu'un marquage au sol sous les préaux pour permettre aux élèves de se ranger. Les problèmes de circulation et de stationnement sont discutés à nouveau, en particulier le stationnement des voitures, soit en haut de la montée, soit sur le trottoir en face de l'école élémentaire. La circulation reste difficile aux horaires critiques de 8h20-8h30 et le mercredi midi. M. Le Maire rappelle et recommande qu'il est possible de se garer sur les parkings de la mairie et des commerces.

Des travaux d'aménagement en cours sont réalisés dans le bureau de la direction : la cheminée et une cloison ont été enlevées pour agrandir la pièce, les peintures, le sol et les plinthes sont refaits.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux effectués.

## **8- Les Activités pédagogiques complémentaires**

Les APC sont organisées par les enseignants selon un calendrier établi en début d'année : 2 fois 45 minutes par semaine, les parents ont signé une autorisation. On distingue les ATP (activités travail personnel) les AED (activités aux élèves en difficultés) et les APE (activités liées au projet d'école). Depuis septembre 2014, les directeurs sont déchargés de ces heures d' APC.

## **9 Les projets de sorties**

### **Les sorties culturelles:**

Les classes maternelles : Les élèves de PS et MS ont assisté à la représentation de « Brin de poulette » programmée par les JMF, au théâtre de Saint-Lô, le jeudi 6 novembre 2014. C'était un spectacle de qualité, bien adapté à l'âge des enfants. L'entrée est de 5 euros par enfant et le coût du transport est de 70 euros. Le financement est assuré par la coopérative scolaire et l' APE.

La classe de MS/GS de Madame Gesnoux fera une visite à la Boulangerie Benoist à Saint-Georges-Montcocq.

### **Les sorties sportives:**

Les classes sont inscrites aux rencontres sportives organisées par les conseillers pédagogiques de la circonscription de Saint-Lô 3.

La classe de MS-GS participera aux rencontres pour la danse.

Les classes de CE2-CM1-CM2 participeront aux rencontres course longue.

Les classes CE1-CE2 CM1-CM2 participeront à l'opération sécurité piéton la semaine du 1er Avril

La classe de CM participera à la rencontre natation organisée au centre aquatique début juillet.

Une journée d'intégration au collège Lavalley est prévue pour les CM2. Dans le cadre de la liaison CM2 - 6ème, le conseil école-collège propose de travailler autour de l'égalité filles/garçons.

Le cycle natation se déroulera du mardi 5 Mai au 23 juin 2015 de 9H10 à 9H55 pour les 4 classes (MS au CM2), le matin soit 7 séances. Les 6 MS de la classe de Mme Osmond seront intégrés à la classe de Mme Gesnouin pour l'activité natation.

Les sorties pédagogiques à la journée:

La classe de CP-CE1 est sortie le vendredi 3 octobre en forêt pour étudier la petite faune de la litière, avec une intervenante : Mme Grandin du CIEC (Centre d'Initiation à l'Ecocitoyenneté). Le coût de la sortie : intervention de l'animatrice du CIEC : 166,66 euros et le transport par NormandieVoyages : 160 euros soit un total de 326,66 euros. Le financement est assuré par la coopérative et la subvention de l'APE.

Le vendredi 21 Novembre, les élèves de CE2/CM1 de Monsieur Bisson se rendront à Saint-Germain-sur-Ay pour une journée « char à voile » avec pique-nique et vidéo pour promouvoir cette activité auprès des écoles.

Chaque classe bénéficiera d'une sortie pédagogique à la journée.

La Chorale de Noël se déroulera le vendredi 19 décembre 2014 à partir de 18H00.

Carnaval : jeudi 9 Avril 2015

Fête de fin d'année : le vendredi 26 Juin 2015.

Insectobus : ce projet est reporté à l'année prochaine, l'agenda de l'animateur étant complet.

**10 – Présentation des comptes de la coopérative**

Le bilan de la coopérative 2013-2014 a été envoyé à la comptabilité de l'O.C.C.E (Validation en cours)

Remerciements pour les subventions de la part de la Mairie, de l'A.P.E et de la Mairie du Mesnil Rouxelin (subvention de 500 euros en Septembre 2014).

Coopérative en 2014-2015 : solde au 31/10/2014 : 3 907,57 euros.

Un goûter de Noël sera offert à tous les enfants le vendredi 19 Décembre après-midi.

Des actions sont prévues : agendas en Décembre pour financer les jeux de cour

vente des photos scolaires en Novembre et opération « chocolat » en Mars pour financer les sorties et spectacles

vente de bonbons en Avril pour financer le goûter du Carnaval .

**Le site de l'école** : école-saint-georges-montcocq.etab.ac-caen.fr

Novembre 2014 : 7844 visites

Remerciements.

La séance est clôturée à 20 H 30.

La Directrice  
K. HAMELIN

Le Secrétaire  
S. BISSON